

LE PLAN DE PROTECTION DE L'ASSOCIATION
(sportive ou non - Voir Classe 1 ou 2)
DE SES DIRIGEANTS ET BENEVOLES Contrat FFBA/SMACL N° 108138/R
ORIAS N° 09052772

GARANTIES	PLAFONDS (indexés) Chiffres ci-dessous sur base indice RI 1.1.04 - 4263
<p>RESPONSABILITES CIVILES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité Générale - Responsabilité de Mandataire Social - Responsabilité de Dépositaire 	<p>Du fait des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dommages corporels seuls : 15 000 000 € sauf intoxication alimentaire : 2 000 000 € (par année d'assurance) ▪ Dommages matériels et immatériels : 750 000 € ▪ Dommages matériels, immatériels, immatériels indirects et corporels confondus : 15 000 000 € <p>Du fait de l'organisation et de la vente occasionnelle de voyages ou séjours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dommages immatériels indirects : 100 000 € par année d'assurance <p>Du fait de l'occupation non permanente de locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dommages matériels et immatériels : <ul style="list-style-type: none"> • causés au propriétaire : 15 000 000 € • causés aux autres locataires ou occupants : 15 000 000 € • causés aux voisins et aux tiers : 15 000 000 € ▪ Dommages immatériels indirects : 150 000 € ▪ 50 000 € par sinistre ▪ 10 000 € par sinistre pour la perte ou disparition de fonds
<p>LA PROTECTION DES DROITS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défense - Recours - Assistance Juridique de la Personne Morale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plafonds de remboursement suivant instance et mesure sollicitée : 15 000 €
<p>LES DOMMAGES CORPORELS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Invalidité - Décès - Frais d'obsèques - Frais médicaux 	<p>Taux de 1 % à 9 % 15 000 € x taux Taux de 10 % à 39 % 30 000 € x taux Taux de 40 % à 65 % 75 000 € x taux Taux de 66 % à 100 % 100 000 € x taux</p> <p>7 500 € + 1 500 € par enfant à charge 1 500 € 500 € dont optiques 75 € et autres prothèses 150 €</p>
<p>ASSISTANCE AUX PERSONNES</p>	<p>Garanties mises en œuvre par Inter Mutuelles Assistance sans franchise Kilométrique Tél. France : 0 800 75 75 75 de l'étranger : +33 5 49 75 75 75</p>
<p>OPTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux permanents - Biens mobiliers - Tous risques informatique - Instruments de musique - Circulation de chars et défilés - Masques et costumes - Chapiteaux, structures légères et gonflables - Annulation de manifestations - Auto-mission 	<p align="center">Voir le détail du contrat</p>
<p>Garanties individuelles du dirigeant ou du pratiquant, perte de revenus, sports, ..., dans une ou plusieurs associations</p>	<p>Souscription par la « Licence-Bénévole® » (demandez la documentation)</p>